

Séance ordinaire du 3 mars 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour de mars deux mille quatorze (3 mars 2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller

MM. Richard St-Pierre et Gaëtan Léveillé, conseillers sont absents.

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Mars 2014

7. Réaménagement Salle communautaire - Directives de changement numéro DC-E2 et DC-M2

8. Réaménagement Salle communautaire - Directive de changement numéro DCA-3

9. Octroi de contrat – Beaudry & Palato inc. – Salle communautaire – Sous-sol – Toilettes

10. Octroi de contrat – Maintenance des unités de climatisation et de chauffage – Alain Lavallée Réfrigération

11. Octroi de contrat – Lignage des rues

12. Octroi de contrat – Étude géotechnique et contrôle qualitatif des matériaux – Réfection boulevard de La Gabelle

13. Octroi de contrat – Rénovation Guy Lord inc. – Hôtel de ville - Ventilation entre toit

14. Autorisation à la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand pour la transmission de statistiques à la MRC de Maskinongé

15. Réclamation – Boîte aux lettres – Bris déneigement

Séance ordinaire du 3 mars 2014

16. Demande de dérogation mineure de madame Danielle Arseneault à l'égard du lot 2 546 760 du cadastre du Québec
17. Demande de dérogation mineure de madame Louise Bourassa et monsieur André Dubois à l'égard du lot 2 545 242 du cadastre du Québec
18. Demande de dérogation mineure de madame Marie-Christine Guimond et de monsieur Luc Fleurent à l'égard du lot 2 544 545 du cadastre du Québec
19. Adoption de la Politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture, version numéro 2.0
20. Association des camps du Québec – Renouveau d'adhésion 2014
21. Appel de candidatures moniteurs – Camp de jour
22. Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA) – Inscription formation
23. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – L'Association VIACTIVE stéphanoise
24. Avril - Mois de la Jonquille
25. Affaires diverses
 - 25.1 Nomination du comité de négociation de la convention collective des pompiers
 - 25.2. ADMQ – inscription au congrès annuel
 - 25.3 Motion de félicitations – Club Optimiste Le Stéphanois – Carnaval d'hiver
- Période de questions
26. Clôture de la séance

2014-03-077

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il informe les gens que des pourparlers sont en cours avec madame Aline Bouchard concernant la vente de sa propriété située au 1591-1595 rue Principale. Pour la municipalité, ces circonstances offrent l'opportunité de pouvoir agrandir le Parc des Grès. Un suivi de ce dossier vous sera communiqué lors de la prochaine séance du conseil.

Concernant la demande à savoir s'il était possible d'améliorer la luminosité au coin du 4^e Rang et du chemin des Dalles, la problématique est que nous n'avons pas de poteau près de cette intersection. Actuellement, la lumière de rue est installée du côté nord du chemin des Dalles. Nous allons devoir vérifier auprès de notre fournisseur, s'il existe une sorte de lumière de rue pour remédier à cette situation.

Aussi, concernant la demande pour l'installation de panneaux de signalisation interdisant la circulation des Quads et des motoneiges au bout de la rue du chemin des Dalles, les pancartes ont été commandées et seront installées sous peu.

En terminant, j'aimerais féliciter les membres du Club Optimiste Le Stéphanois pour l'immense succès obtenu lors de leur Carnaval d'hiver qui s'est tenu les 7,8 et 9 février dernier.

Robert Landry,
Maire

Séance ordinaire du 3 mars 2014

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 10 février 2014 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2014-03-078

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 10 février 2014 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2014-03-03 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2014-03-079

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-03-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point

5. Adoption des comptes fournisseurs

2014-03-080

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1er au 28 février 2014* totalisant 188 252,66 \$.
- Les comptes à payer *au 31 décembre 2013* au montant de 12 688,31 \$.
- Les comptes à payer *au 28 février 2014* au montant de 86 405,26 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Séance ordinaire du 3 mars 2014

Construction et Pavage Boisvert inc. – Réfection 5e Rang – Décompte progressif n° 2 - Réception définitive des ouvrages

2014-03-081

Il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, suite à la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, monsieur Maxime Boisvert, le paiement de la facture numéro 66895 à Construction et Pavage Boisvert inc., au montant de 8 491,22 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 2, pour la retenue de garantie relative aux travaux de pulvérisation et de pavage sur le 5^e Rang, réalisés au 31 août 2012;

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, les documents de la réception définitive des ouvrages. (rés. 2012-07-258)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maskimo Construction inc. – Prolongement des services d'eau potable, d'égout et de voirie- -Rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phase V - Directive de changement no 1 - Décompte progressif no 4

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour le prolongement des infrastructures des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, puisqu'il y a une problématique concernant une présence plus importante de terre végétale sur la rue des Gouverneurs à être enlevée et remplacée par des matériaux de classe B;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix pour cette directive s'élève à 3 000,00 \$, avant taxes;

2014-03-082

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, suite à la recommandation favorable de la firme d'ingénieurs Pluritec, accepte la directive de changement no 1 et autorise, le paiement à Maskimo Construction inc., de la facture numéro 16828 de 11 861,98 \$, résultant du décompte progressif n° 4, incluant la retenue de 5 %, pour les travaux de prolongement des services d'eau potable, d'égout et de voirie des rues des Seigneurs et des Gouverneurs, phase V, réalisés au 23 janvier 2014. (rés. 2013-02-063)

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, la directive no 1 et le décompte progressif no 4.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – Services d'ingénierie – Voirie et aqueduc

2014-03-083

Il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé de la facture numéro 3FD000594 de 9 900,22 \$ représentant la facturation finale du coût des services d'ingénierie dans le cadre des travaux de réfection de la rue Principale et des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Honoré.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 mars 2014

Michel Roberge, arpenteur-géomètre – Honoraires professionnels - Piquetage – Rue Saint-Joseph

2014-03-084

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Michel Roberge, arpenteur-géomètre, de la facture numéro 6621 de 2 783,69 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour des travaux d'arpentage dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph.

Il est de plus résolu que les sommes engagées soient prélevées à même la subvention dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. - Honoraires professionnels – Attestation de conformité – Prélèvement de sable

2014-03-085

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. de la facture numéro 93325 de 1 011,78 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour l'étude d'un dossier relatif à une attestation de prélèvement de sable sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels - Comité des relations de travail

2014-03-086

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc., de la facture numéro 4028 de 563,95 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour la préparation, la rencontre et la rédaction du compte-rendu du comité des relations de travail (CRT).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Lebel Construction Inc. – Réaménagement partiel de la Salle communautaire – Certificat de paiement no 1

2014-03-087

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à la suite de la recommandation favorable de la firme d'architectes Beaudry et Palato Inc., le paiement à Robert Lebel Construction Inc., de la facture numéro 2014 012 de 68 295,55 \$, résultant du certificat de paiement no 1, incluant la retenue de 10 %, pour les travaux de réaménagement partiel de la salle communautaire, réalisés au 20 février 2014. (rés. 2013-12-512)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – 1^{er} versement – Quote-part 2014

2014-03-088

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture 4FD000017 à la MRC de Maskinongé, au montant de 149 914,00 \$, représentant le 1^{er} versement de la quote-part 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 mars 2014

Génératrice TR – Groupe électrogène et remorque

2014-03-089

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Génératrice TR de la facture numéro 039380 de 24 478,18 \$, pour la fourniture d'un groupe électrogène et sa remorque. (Rés. 2013-12-490)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Mars 2014

2014-03-090

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

| Description | Compte G/L | Montant |
|--|--------------|---------------------|
| Toilettes chimiques : ASSEDG (1 370 \$) ; Baseball (552 \$); Comité culturel (330 \$) ; Fête Saint-Jean (198 \$) | 02.70150.516 | 2 450,00 \$ |
| Conteneur (Parc des Grès) | 02.70150.516 | 700,00 \$ |
| Structure gonflable | 02.70150.516 | 2 800,00 \$ |
| Installation filet de baseball | 02.70150.521 | 1 100,00 \$ |
| Roues ligneuses (soccer) | 02.70150.521 | 42,00 \$ |
| Marquage soccer (peinture) 24X18 | 02.70150.649 | 1 069,00 \$ |
| Tablette et crochets Resto des Grès | 02.70150.649 | 100,00 \$ |
| But de baseball (double) | 02.70150.649 | 330,00 \$ |
| Toilettes chimiques : ATJ Méchoui (116 \$) ; ASSEDG (702 \$) | 02.70151.516 | 818,00 \$ |
| Panneau/porte/rétrocaveuse | 02.32020.525 | 1 700,00 \$ |
| Huile hydraulique | 02.32020.525 | 750,00 \$ |
| Métal fabrication/aile/niveleuse | 02.32020.525 | 2 000,00 \$ |
| Chargeur batterie 6-24 volts | 02.32020.643 | 700,00 \$ |
| Coffre/remorque | 02.32020.643 | 500,00 \$ |
| Réparation machine à vapeur | 02.41300.525 | 807,93 \$ |
| Matériel/confection/poubelles | 02.70150.521 | 1 500,00 \$ |
| Tables pliantes | 02.70150.522 | 1 500,00 \$ |
| Plinthes électriques 9 X | 02.70150.522 | 1 400,00 \$ |
| Fixtures/fluorescent | 02.70150.522 | 6 500,00 \$ |
| Transfert d'image et encadrement/don/peinture | 02.13000.670 | 325,31 \$ |
| Rouleaux statiques (4) + transport | 02.13000.670 | 60,15 \$ |
| Rouleaux statiques (4) + transport | 02.22300.640 | 60,15 \$ |
| Lampes de poche (4 x 9,99 \$) | 02.22300.640 | 41,44 \$ |
| Tarière à glace Normark, 8" | 02.22000.649 | 82,96 \$ |
| Ensemble de lames de rechange-Tarière | 02.22000.649 | 31,10 \$ |
| Balai-brosse, 24 " | 02.22000.649 | 62,21 \$ |
| Clé à puce | 02.22000.649 | 47,71 \$ |
| Total | | 27 477,96 \$ |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 mars 2014

7. Réaménagement Salle communautaire - Directives de changement numéro DC-E2 et DC-M2

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux d'amélioration de la salle communautaire puisqu'il y a des problématiques, et ce, selon les directives suivantes :

Directive n° DC-E2 : Imprévus : un câble d'alimentation de la fournaise et un câble pour thermostat traversent le mur démantelé de la cuisine, relocaliser les deux câbles sur d'autres murs ;

Directive n° DC-M2 : Relocalisation et prolongation de deux tuyaux de cuivre alimentant le brûleur de l'unité de chauffage, dissimulés à l'intérieur d'un mur à démanteler ;

2014-03-091

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., les directives de changement numéro DC-E2 et DC-M2 selon les offres de prix suivantes :

Directive n° DC-E2 : 635,39 \$, avant taxes, incluant 10 % d'administration;

Directive n° DC-M2 : 438,68 \$, avant taxes, incluant 10 % d'administration;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ces directives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Réaménagement Salle communautaire - Directive de changement numéro DCA-3

CONSIDÉRANT que la caractérisation de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante indique que la démolition est à risques faibles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fournir un crédit pour la différence de coût entre la démolition à risques élevés demandée aux plans et devis et la démolition à risques faibles réalisés au chantier, et ce, selon la directive numéro DCA-3;

2014-03-092

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., la directive de changement numéro DCA-3 selon l'offre de crédit suivante :

Directive n° DCA-3 : Crédit de 3 500 \$;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, cette directive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Octroi de contrat - Beaudry & Palato inc. - Salle communautaire - Sous-sol - Toilettes

2014-03-093

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la firme d'architectes Beaudry et Palato inc. le contrat pour des services professionnels relatifs au projet

Séance ordinaire du 3 mars 2014

d'aménagement de salles de toilettes au sous-sol de la Salle communautaire et ce, selon l'offre datée du 17 février 2014, pour un montant de 3 000 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Maintenance des unités de climatisation et de chauffage – Alain Lavallée Réfrigération

2014-03-094

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Alain Lavallée Réfrigération, le contrat de maintenance des unités de climatisation et de chauffage des bâtiments municipaux pour l'année 2014, selon l'offre de services, datée du 11 février 2014, aux prix suivants :

| Bâtiment | Nombre de visites | Prix/visite | Total/avant taxes |
|---------------------|-------------------|--------------|--------------------|
| Hôtel de ville | 2 | 200 \$ | 400,00 \$ |
| Salle communautaire | 2 | 165 \$ | 330,00 \$ |
| Caserne | 2 | 150 \$ | 300,00 \$ |
| Garage | 2 | 145 \$ | 290,00 \$ |
| | | TOTAL | 1 320,00 \$ |

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Lignage des rues

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a demandé des soumissions sur invitation pour le lignage des rues sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que deux (2) des quatre (4) soumissionnaires invités ont produit une soumission, comme suit :

| Fournisseurs | Montant (taxes incluses) |
|-------------------|--------------------------|
| Lignes Maska | 15 922,79 \$ |
| Lignco Sigma inc. | 17 727,54 \$ |

2014-03-095

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de lignage des routes de la municipalité pour 2014 à Lignes Maska au montant de 15 922,79 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Étude géotechnique et contrôle qualitatif des matériaux – Réfection boulevard de La Gabelle

CONSIDÉRANT que deux offres de services ont été reçues pour effectuer l'étude géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de réfection du boulevard de La Gabelle comme suit :

| Entrepreneurs | Étude géotechnique | Contrôle qualitatif | Montant Avant taxes |
|------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| LVM. inc. | 3 510,00 \$ | 7 157,70 \$ | 10 667,70 \$ |
| Les Services EXP. inc. | 6 540,00 \$ | 8 273,80 \$ | 14 813,80 \$ |

Séance ordinaire du 3 mars 2014

2014-03-096

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à LVM inc. le contrat pour l'étude géotechnique et le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de réfection, au montant global de 10 667,70 \$ avant les taxes. Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite offre de services de LVM inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Rénovation Guy Lord inc. – Hôtel de ville - Ventilation entre toit

2014-03-097

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Rénovation Guy Lord inc. le contrat pour l'amélioration de la ventilation de l'entre toit au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville pour la somme de 8 952,00 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation à la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand pour la transmission de statistiques à la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que le technicien en prévention des incendies, de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand, effectue certains travaux en prévention des incendies pour les municipalités parties à l'entente pour ses services;

CONSIDÉRANT que des statistiques résultent de ces travaux et que, selon le schéma de couverture de risques, elles doivent être compilées au rapport annuel régional;

CONSIDÉRANT que ces statistiques sont confidentielles et que la municipalité de Saint-Léon-le-Grand ne peut les transmettre au coordonnateur de la MRC de Maskinongé, sans l'autorisation de ces mêmes municipalités;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité recevra copie de leurs statistiques lorsque celles-ci seront transmises au coordonnateur de la MRC de Maskinongé;

2014-03-098

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la municipalité de Saint-Léon-le-Grand à transmettre, annuellement, les statistiques résultant des travaux du technicien en prévention incendie réalisés sur le territoire de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, au coordonnateur de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Réclamation – Boîte aux lettres – Bris déneigement

2014-03-099

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à monsieur René Martin d'une facture de 26,76 \$, représentant une réclamation pour le remplacement d'une boîte aux lettres qui a été brisée lors des travaux de déneigement de la saison 2013-2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 mars 2014

16. Demande de dérogation mineure de madame Danielle Arseneault à l'égard du lot 2 546 760 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Danielle Arseneault consiste à permettre le maintien d'un bâtiment accessoire en cour avant, au 1, chemin du Domaine Allard, sur le lot 2 546 760 de la zone Af-01, à une distance de 8,81 mètres de l'emprise de rue;

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment accessoire contrevient à l'article 34 du règlement de zonage 234-90, qui interdit la construction d'un bâtiment accessoire entre l'alignement de construction du bâtiment principal et la ligne d'emprise de rue;

CONSIDÉRANT que la construction était existante lorsque madame Arseneault a acquis la propriété en 2002;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment sert uniquement à des fins d'entrepôts;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-03-100

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Danielle Arseneault concernant le lot 2 546 760 du cadastre du Québec, situés dans la zone Af-01, à l'effet de permettre le maintien du bâtiment accessoire en cour avant, à une distance de 8,81 mètres de l'emprise de rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande de dérogation mineure de madame Louise Bourassa et monsieur André Dubois à l'égard du lot 2 545 242 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Louise Bourassa et monsieur André Dubois consiste à régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal, sis au 215, rang Des Grès, sur le lot 2 545 242 de la zone Af-08, à 4,7 mètres au lieu de 11,7 mètres;

CONSIDÉRANT que l'implantation de cette construction contrevient à l'article 21 du règlement de construction numéro 76, alors en vigueur lors de la construction dudit bâtiment, qui stipulait que la profondeur minimum de la cour arrière devait être de 25% de celle du lot;

CONSIDÉRANT que la construction existe depuis 1977 et qu'aucune marge d'implantation du bâtiment principal était inscrit au permis;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

Séance ordinaire du 3 mars 2014

2014-03-101

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Louise Bourassa et monsieur André Dubois concernant le lot 2 545 242 du cadastre du Québec, situés dans la zone Af-08, à l'effet de régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal, sis au 215, rang Des Grès, à 4,7 mètres au lieu de 11,7 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure de madame Marie-Christine Guimond et de monsieur Luc Fleurent à l'égard du lot 2 544 545 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Marie-Christine Guimond et monsieur Luc Fleurent consiste à permettre le maintien d'un troisième étage pour la résidence située au 225, chemin Paul-Landry, sur le lot 2 544 545 de la zone Af-11;

CONSIDÉRANT que la construction d'un troisième étage n'est pas conforme à l'article 108 du règlement de zonage 234-90, qui stipule que la hauteur maximale des bâtiments principaux dans la zone Af-11 est de 2 étages;

CONSIDÉRANT que l'espace au-dessus du deuxième étage doit être considéré comme un grenier et doit être utilisé uniquement à des fins d'entresous;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-03-102

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la demande de dérogation mineure déposée par madame Marie-Christine Guimond et monsieur Luc Fleurent concernant le lot 2 544 545 du cadastre du Québec, situés dans la zone Af-11, à l'effet de permettre le maintien d'un troisième étage pour la résidence située au 225, chemin Paul-Landry.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Adoption de la Politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture, version numéro 2.0

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, le 11 juillet 2011, une Politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser cette politique ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la version 2.0 de la Politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture, et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2014-03-103

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la version 2.0 de la Politique d'attribution de subventions aux organismes de loisirs, de sports et de culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 mars 2014

20. Association des camps du Québec – Renouvellement d'adhésion 2014

2014-03-104

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le renouvellement d'adhésion de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à l'Association des camps du Québec, au coût de 143,72 \$, taxes incluses, pour l'année 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Appel de candidatures moniteurs – Camp de jour

CONSIDÉRANT l'importance du camp de jour pour les jeunes familles de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT les besoins d'embaucher un (1) moniteur en chef, huit (8) moniteurs réguliers et deux (2) moniteurs au service de garde pour répondre aux besoins de l'organisation du camp de jour;

2014-03-105

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur des loisirs à annoncer les besoins d'embauche dans le journal Le Stéphanois, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e) s et à présenter les recommandations d'embauches au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA) – Inscription formation

2014-03-106

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise madame Audrey Leblanc, à participer à une formation Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA) qui se tiendra le 12 avril 2014, à Saint-Étienne-des-Grès, et d'en défrayer les coûts au montant de 100 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – L'Association VIACTIVE stéphanoise

CONSIDÉRANT que l'Association VIACTIVE stéphanoise est une association à but non lucratif qui offre gratuitement le programme d'exercices adaptés pour les aînés créé par Kino-Québec ;

CONSIDÉRANT que cette association demande l'accès gratuit à la salle communautaire pour dispenser cette activité qui a lieu les lundis après-midi de 12 h 30 à 15 h 30;

2014-03-107

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire à l'Association VIACTIVE stéphanoise, pour la tenue de leur activité dans le cadre du programme d'exercices adaptés pour les aînés, soit tous les lundis de 12 h 30 à 15 h 30, et ce, rétroactivement au 20 janvier 2014 jusqu'au 19 mai 2014 ainsi que du 15 septembre 2014 au 15 décembre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 mars 2014

24. Avril - Mois de la Jonquille

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT que soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

2014-03-108

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès décrète le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Affaires diverses

25.1 Nomination du comité de négociation de la convention collective des pompiers

2014-03-109

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne les personnes suivantes pour siéger sur le comité de négociation de la convention collective des pompiers, soit :

Richard St-Pierre, conseiller
Gaëtan Léveillé, conseiller
Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière

De plus, il est résolu de mandater Me Marie-Josée Héту de la firme d'avocats Lavery, comme représentante de la partie patronale pour cette négociation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 3 mars 2014

25.2. ADMQ – inscription au congrès annuel

2014-03-110

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et la secrétaire-trésorière adjointe à assister au congrès 2014 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Québec, du 11 au 13 juin 2014, et défraie le coût des inscriptions de 998,00 \$ avant taxes, ainsi que tous les frais applicables inhérents à cette activité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25.3 Motion de félicitations – Club Optimiste Le Stéphanois – Carnaval d'hiver

2014-03-111

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Club Optimiste Le Stéphanois pour le succès obtenu lors de la 6^e édition du Carnaval d'hiver qui s'est tenu du 7 au 9 février 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 06

Fin : 20 h 12

26. Clôture de la séance

2014-03-112

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 12

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière